

AVANCE AVEC TA CHAMBRE

LE JOURNAL MENSUEL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME

N°83 - MAI 2021

ACTUALITÉS PAGE 2

Session Chambre : retour sur la session du 12 mars dernier

Sécheresse : un nouvel arrêté départemental encadre l'ensemble des usages de l'eau en période de sécheresse

Poursuite de la collecte des films plastiques en mai sur l'ouest du département



Du bio pour tous, à quel prix ?
Retour sur la table ronde - PAGE 4

AGENDA PAGE 5

06 mai : rendez-vous terrain sur les méteils à Gelles

07 mai : 4^e vendredi de l'agro à Lempdes

20 mai : Salon | La diversité des filières végétales en Limagne

MODERNISATION PAGE 6



Retour sur les portes-ouvertes bâtiments en Combrailles

FORMATIONS PAGE 8



Prix, PAC, climat : un triptyque qui nous conditionne

Prévue par le traité de Rome en 1957, la Politique Agricole Commune entra en vigueur le 30 juillet 1962, avec pour objectifs d'accroître la productivité de l'agriculture, d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, de stabiliser les marchés, de garantir la sécurité des approvisionnements et d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs. 60 ans plus tard, le 25 mars 2021, une fois de plus, nous étions mobilisés à Clermont, pour faire entendre notre voix au sujet de cette PAC, qui, après de multiples réformes a perdu une part de sens, ne nous encourageant plus à produire et ne permettant plus la sécurité des marchés.

Nos revendications sont pourtant claires : revenir aux fondamentaux de cette politique, privilégiant les Hommes sur les territoires pour produire, avec des aides couplées à la production. Et surtout, ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul, encore plus dans un département comme le Puy-de-Dôme où toutes les productions sont présentes entre plaine et montagne.

Produire oui, mais pas sans prix !

C'est l'autre combat principal de la Profession : l'application des ordonnances suite aux Etats Généraux de l'Alimentation, en prenant en compte les coûts de production dans le calcul des prix - sans que les intermédiaires oublient de nous les retourner.

Des prix justes, une PAC en faveur d'une agriculture forte sur nos territoires, c'est

ce que vos élus Chambre ont une fois de plus rappelé aux Services de l'Etat lors de la session du 12 mars dernier. Des enjeux que David CHAUVE a également défendu le 31 mars lors de sa rencontre avec le ministre de l'Agriculture.

S'il y a certes des éléments qui sont dictés par la volonté de certains Hommes, d'autres ne le sont pas. Les climatologues nous l'avaient annoncé, notre climat évolue, et nous aurons de plus grandes amplitudes thermiques en période décalée. Ils avaient vu juste, dans la nuit du 6 au 7 avril, la France fut frappée par une nuit de froid sans précédent, laissant pour compte de nombreux agriculteurs. En une nuit, les vignes, les vergers et certains légumes de notre département se sont vus anéantis, même des parcelles protégées.

Nous savons que nous sommes soumis aux caprices de la météo dans notre métier car c'est elle qui nous conditionne au quotidien, mais ce que nous ne voulons pas, c'est être soumis aux caprices de certains Hommes qui souhaiteraient nous conditionner !

De la chance dans notre malheur, cette année, plus de 30 000 hectares de betteraves ont gelé en France, mais 0 hectares dans le Puy-de-Dôme !
Caprice des Hommes ?

Baptiste ARNAUD

Vice-président de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

COVID19

Restez informé(e) des dernières mises à jour sur www.puydedome.chambre-agriculture.fr ou sur notre page Facebook : Chambagri63

SESSION CHAMBRE

LES ÉLUS SE SONT RÉUNIS EN SESSION (À DISTANCE) LE 12 MARS DERNIER POUR APPROUVER LE COMPTE FINANCIER 2020 DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

L'occasion de faire le point sur les nombreux sujets d'actualité et d'interpeller les services de l'État sur l'ensemble des inquiétudes qui pèsent sur la Profession.

En introduction, David CHAUVE est évidemment revenu sur cette année 2020 inédite, ses impacts directs sur le fonctionnement de la Chambre et son lot de perturbations sur la profession très hétérogènes en fonction des filières.

Après déjà un an de crise sanitaire, il a souligné la vigilance à apporter sur le risque d'isolement des agriculteurs qui, compte tenu des mesures en vigueur et de la diminution des échanges sur le terrain, peuvent prendre un peu de distance avec leurs structures, avec leurs pairs...

Mais le COVID19 ne doit pas reléguer les problèmes de fond au second plan et «il a d'ailleurs bon dos notamment pour parler du prix à la production» a déclaré David CHAUVE. Le prix reste LE sujet principal et les élus ont largement rappelé aux services de l'État l'urgente nécessité d'envoyer un signe de considération à la profession. «On attend une réaction très vive et rapide de l'État sur ce point là notamment sur des aspects législatifs. [...] L'État doit clairement jouer son rôle d'arbitre s'il veut avoir des résultats à la hauteur des ambitions qu'avait pu susciter la loi Alimentation. On arrive peu à peu à l'échéance présidentielle 2022. Il y a une vraie prise de conscience à avoir et un vrai enjeu à cranter les affaires rapidement avant de basculer dans de

nouvelles campagnes électorales»

David CHAUVE a également rappelé les échéances dans le cadre de la prochaine programmation PAC avec «un certain nombre de zones de turbulences et inquiétudes [...]. La PAC ne fait pas tout mais cela reste l'outil qui doit accompagner les territoires, les productions et les transitions, on est en plein dedans donc il faut trouver le juste équilibre à tout ça. Il y a une nécessité d'avoir un œil très attentif sur ce dossier global qui va évoluer forcément»

Seul point positif à retenir peut-être de cette crise : les opportunités qu'ont pu saisir les producteurs fermiers avec la hausse du consommateur local. La Chambre d'agriculture s'est fortement investie pour les accompagner avec notamment la mise en place du drive fermier qui a tout son sens et continue de fonctionner depuis un an maintenant, avec l'ouverture prochaine d'un 3^e point de retrait à Pasières.

Quelques perspectives de développement se dessinent à travers les mesures du plan de relance puisque le Puy-de-Dôme s'est largement mobilisé et se place en tête au niveau de la région AURA concernant le nombre de dossiers déposés sur la prime à la conversion des agroéquipements et 2^e sur le volet matériels du plan protéines.

L'ouverture d'appels à projets dans le cadre du PCAE avec la mesure du plan biosécurité bien-être animal est également une opportunité à saisir pour 2021. Les conseillers Chambre sont

largement mobilisés pour accompagner les agriculteurs sur l'ensemble de ces dossiers. [voir dossier page 6-8]

Autre point mentionné en introduction par David CHAUVE : **le Puy-de-Dôme est le premier département de la région AURA en nombre d'installations aidées avec 103 installations DJA en 2020.** Pour autant, les élus rappellent qu'au-delà d'installer des jeunes, l'objectif c'est surtout qu'ils s'installent dans de bonnes conditions, avec des projets viables et vivables pour qu'ils restent agriculteurs. Ils soulignent aussi la réelle inquiétude pour les grandes filières du département et le travail de fond à conduire puisque 25 à 30 % des porteurs de projets s'installent sur d'autres productions. Là encore, «le prix reste la clef de voûte» de ce défi majeur qu'est le renouvellement des générations.

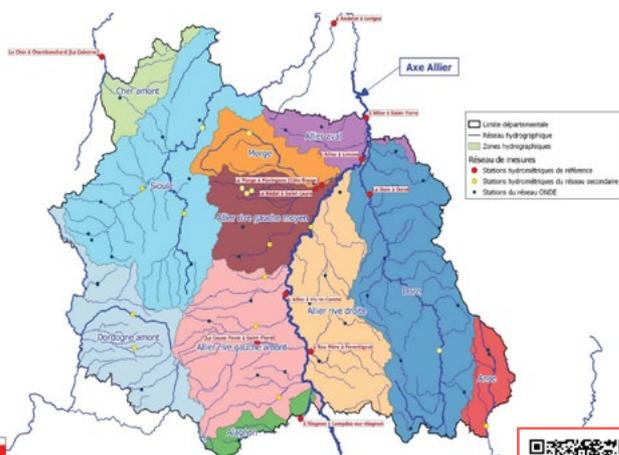
4 motions ont été votées lors de cette session concernant :

- la construction des prix agricoles en France et la réforme de la PAC pour 2023-2027
- le soutien au modèle de production de viandes françaises de qualité
- la situation d'infestation par les rats taupiers et les pertes économiques et sanitaires engendrées
- les références volumétriques proposées en phase 1 de l'étude HMUC du SAGE Allier aval

➔ Consultez-les en intégralité sur notre site Internet.



NOUVEL ARRÊTÉ CADRE SÉCHERESSE DANS LE PUY-DE-DÔME



Un nouvel arrêté encadrant l'ensemble des usages de l'eau dans le Puy-de-Dôme est en vigueur depuis le 31 mars dernier, venant remplacer celui de 2013.

Il redécoupe les 7 zones hydrographiques du Puy-de-Dôme pour en créer 11 afin d'établir de nouveaux points de mesures de référence.

Il fixe par territoire de nouveaux seuils de déclenchements d'alerte : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise (ce dernier est le seul

qui existait jusqu'alors). Ces seuils, s'ils sont franchis, entraîneront une réduction de l'irrigation (-25% en alerte, - 50% en alerte renforcée et arrêt total en crise).

La Profession agricole s'est largement mobilisée sur ce point lors des réunions du Comité départemental de l'eau. «Les seuils présentés au départ prévoyaient l'arrêt total de l'irrigation une année sur 2. Nous nous sommes battus pour limiter les dégâts.» Explique Bertrand NICOLAS

➔ Vous pouvez consulter ce nouvel arrêté via notre site Internet avec la carte des zones, la liste des communes par zone hydrographique, les mesures de restriction par seuil...



AIDES RÉGIONALES À L'INVESTISSEMENT

MESURE 4.1.5 : INVESTISSEMENT INDIVIDUEL D'IRRIGATION

Concerne les ouvrages de prélèvement, de stockage, de transfert ou d'acheminement de l'eau. Les projets doivent desservir des parcelles agricoles et viser à l'amélioration d'une infrastructure d'irrigation existante (sans augmentation de surfaces irriguées) ou à la création de nouvelles surfaces irriguées

Déposez votre dossier de demande **avant le 14 juin 2021.**

Contact :
Arnaud MULLIE : 04 73 44 45 76

MESURE 4.1.2 : INVESTISSEMENTS LIÉS AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUES VERS DES MODES DE PRODUCTION PLUS DURABLES

3 volets :

Volet agriculture conventionnelle
Ex. de dépenses éligibles : herse étrille, système de pulvérisation localisé...

Volet agriculture biologique
Ex. de dépenses éligibles : herse étrille, robots autonomes de désherbage, rouleaux type rollkrop, semoir pour semis direct, matériels de triage des grains...

Volet aires de lavage (uniquement sur territoire dépendant du bassin Loire Bretagne)
Ex. de dépenses éligibles : plateforme étanche, cuve de rétention, réserve de collecte des eaux de pluie...

Déposez votre dossier de demande **avant le 30 juin 2021.**

Pour en savoir plus, contactez votre antenne en territoire (page 8)

Consultez toutes les modalités concernant ces mesures et téléchargez les formulaires de demande de subventions sur notre site Internet

DÉCLARATION PAC

DERNIÈRE LIGNE DROITE, PRENEZ RENDEZ-VOUS

Vos conseillers Chambre d'agriculture vous accompagnent jusqu'au 21 mai pour réaliser ou vous aider à réaliser votre télédéclaration PAC 2021 en prenant en compte les engagements et particularités de votre exploitation.

À distance ou en présentiel, choisissez la formule qui vous convient !



Prenez rendez-vous auprès de votre antenne en territoire (Contacts page 8)

FERMIER D'OR

C'EST LE MOMENT DE S'INSCRIRE

Le concours Fermier d'or c'est l'occasion de situer votre/vos produit(s) par rapport à d'autres et de valoriser votre production et votre savoir-faire.

Les jurés, des consommateurs volontaires encadrés par des experts du produit, se rassembleront en septembre 2021 à Aubière. La remise des prix aura lieu au Sommet de l'élevage, début octobre 2021.

Téléchargez le bulletin d'inscription et consultez toutes les informations pratiques sur fermierdor.fr



COLLECTE FILMS PLASTIQUES, FICELLES, FILETS

LA COLLECTE DES FILMS USAGÉS SE POURSUIT EN MAI SUR L'OUEST DU DÉPARTEMENT.

Rappel : pensez à séparer vos types de déchets après les avoir secoués. Les ficelles sont à stocker à part des filets dans des saches transparentes. **Merci de respecter les consignes, chaque lot sera contrôlé. Les déchets trop souillés ou en mélange seront refusés.**



Limagnes / Contact territoire Limagne sud 04 73 44 45 69

Dauzat sur Vodable	17 Mai	Pont bascule de Moulet
Ardes S/Couze	19 Mai	Déchetterie de « Planove »

Combrailles / Contact territoire 04 73 85 82 43

Miremont	04 et 05 mai	Carrière de Miremont sur la RD 987 entre le lieu-dit « Tingaud » et « Le Milliazet »
La Crouzille	11 mai	GAEC BARRAT - Chez Maria - La Crouzille
Menat	12 mai	Zone industrielle de Pont de Blaireau (à côté de la caserne des pompiers)
Menat	17 au 21 Mai	* AGRO SERVICE 2000- la boule
Giât	18 mai	Ganne de pont sur RD 13 derrière supermarché Huit à 8

Dômes Hautes Combrailles / Contact Territoire 04 73 65 92 69

Rochefort-Montagne	04 et 05 Mai	PROXIEL - Montcheneix
Tauves	04 et 05 Mai	PROXIEL - La Croix Haute
Gelles	11 Mai	Point propre du Calvaire
St Germain près Herment	17 et 19 Mai	Déchetterie à Chadeau
Rochefort-Montagne	17 et 19 Mai	Déchetterie - Route de Clermont
St Sauves	17 et 19 Mai	Décharge des Ballusseaux
Aydat	18 et 19 Mai	Ancienne décharge de Verneuge
St Ours Les Roches	19 et 20 Mai	Déchetterie - Plateforme de déchets verts

Artense Cézallier Sancy / Contact Territoire 04 73 79 58 72

Bagnols	18 et 20 Mai	Déchetterie - Route des 4 vents
Anzat le Luguet	18 Mai	Entrée d'Anzat au croisement pour aller au Luguet
St Alyre es Montagne	20 Mai	« La Cabane »
St Diéry Creste	21 et 28 Mai	Centre d'Enfouissement Technique - Le Treuil
Besse	25 Mai	« Anglard »
Eglise-neuve d'Entraigues	26 Mai	GAEC de la Combechave à la Combechave

* Sur les sites d'AGRO SERVICE 2000, ne sont acceptés que les ficelles, filets et films d'enrubannage collectés en SACHES. Ne pas mélanger les déchets dans les mêmes saches

Contact au siège / Béatrice FEFEU : 06 30 00 24 82



La demande des consommateurs pour les produits bio est en constante augmentation. Le marché alimentaire bio représente près de 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France, soit une croissance de 13 % par rapport à l'année précédente.

ne opportunité à saisir pour les producteurs du Puy-de-Dôme !

Partant de ce constat, la Chambre d'agriculture a organisé un temps d'échanges le 25 février dernier avec les acteurs des filières existantes sur le territoire : Quels sont leurs besoins ? Comment satisfaire la demande croissante de la restauration hors domicile et de la distribution ? Et bien sûr comment maintenir des prix rémunérateurs à la production ?

DES FILIÈRES BIO PRÉSENTES DANS LE DÉPARTEMENT.

Le lait : une filière dynamique depuis 2015
Rémy BRONCY, administrateur de la coopérative Sodiaal, explique «*Nous collectons 4 milliards de litres de lait bio soit 5 % de nos volumes. Sur le Puy-de-Dôme, cette proportion est plus importante puisque le lait bio représente 15 % des volumes collectés.*» La coopérative vend sous différentes marques laits de consommation, fromages, yaourts et plus récemment poudre de lait infantile. Il signale être très attentif aux évolutions de marché : «*il faut savoir stopper la conversion si l'offre en place est suffisante, sinon le prix s'écroule.*»

La viande : un intérêt pour la viande bio depuis 10 ans
Pour la coopérative Sicaba, représentée par son directeur Luc MARY, le bio représente 35 à 40 % des abattages. La coopérative commercialise quasi exclusivement la viande bio en magasins bio et boucheries artisanales. Elle fournit également des cantines scolaires, notamment celles de Clermont-F^d via la plateforme Auvergne Bio Distribution. Seulement 5 à 8 % des volumes sont commercialisés via les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). Pour Sicaba la planification de la production est nécessaire pour la durabilité de la filière.

Une filière légumes et fruits en plein essor
Auvabio, association de producteurs créée en 2019 regroupait à ses débuts 8 agriculteurs. Elle en compte aujourd'hui plus de 50. Patrice GOUTAGNY, directeur, revient sur l'émergence du projet. «*Jusqu'à alors les producteurs bio étaient quasi tous en vente directe et de plus en plus sollicités pour du demi-gros, demande à laquelle ils avaient du mal à répondre. L'organisation collective des producteurs, la planification et la structuration ont permis de fournir les volumes attendus.*» En mutualisant les compétences commerciales, Auvabio encourage la production.



La moitié des adhérents sont des agriculteurs qui ne faisaient initialement pas de maraîchage et qui ont fait le choix de la diversification pour ramener de la valeur sur leur exploitation. L'association commercialise sa production sur le marché du demi-gros (magasins bio spécialisés et petites surfaces). Son combat : des prix intégrant le coût de production.

Une plateforme de distribution de produits bio à Combronde
Autre acteur local de structuration de filières : Auvergne Bio Distribution, une plateforme de distribution dédiée uniquement à la restauration collective, créée il y a 13 ans. Elle collecte les produits auprès des producteurs et livre sur la région Auvergne 6 à 8 tonnes de produits par semaine. Un modèle économique viable, basé sur la mutualisation des coûts, la qualité des produits et la simplicité du service. En effet, comme nous l'explique la directrice Nathalie CARTHONNET, «*en livrant tous les produits en même temps, on amortit les coûts de transport et on ne négocie aucun prix. On a appris à vendre un produit qui peut être considéré comme cher. Il faut expliquer pourquoi les produits bio sont plus chers. Notre objectif est de rendre, grâce aux cantines scolaires, les produits bio accessibles aux plus jeunes sans distinction sociale.*»

Un réseau de magasins bio spécialisés historique
Depuis 1986, le réseau associatif BIOCOOP composé de producteurs et de consommateurs encourage le développement de l'agriculture bio et travaille avec 80 producteurs locaux. François RAYNAUD gérant de Biocoop Lempdes explique pourquoi les produits bio sont plus chers et souligne que l'acte d'achat est souvent militant. «*Il y a possibilité de réduire le coût de son panier en achetant en vrac, en modifiant ses façons de cuisiner... Les nouveaux consommateurs sont des jeunes parents soucieux de l'alimentation de leurs enfants.*»

UNE DEMANDE DE PRODUITS BIO QUI VA CROISSANT !

Le plan ambition bio 2022 imposera prochainement aux restaurations collectives de servir des repas composés à 50 % de produits durables dont 20 % bio. Pour Michelle GAIDIER, maire de St-Bonnet-près-Orcival, le travail a commencé «*j'ai fait ma première commande à Auvergne*

Bio Distribution cette semaine. On travaille également avec nos commerçants et producteurs locaux. Le bio est plus cher sur certains produits mais pas tous.»

Pour Pascal CHARBONNEL, responsable du service restauration collective de la ville de Clermont, plusieurs leviers d'actions sont possibles pour maîtriser le surcoût : «*on peut travailler sur la réduction des déchets, ajuster les quantités données, accompagner les cuisiniers, leur réapprendre à utiliser des produits frais, à connaître les spécificités des produits bio... une carotte bio n'a pas besoin d'être épluchée !*».

La grande distribution investit aussi le marché bio. Florient GREGORIS, vice-directeur de Leclerc La Pardieu, revient sur cette démarche. «*Aujourd'hui le problème majeur est l'approvisionnement. On se fournit majoritairement auprès de notre centrale d'achat à Moulins mais on est intéressé pour travailler directement avec des producteurs locaux. Notre besoin est de contractualiser avec des producteurs qui doivent s'engager sur des quantités.*» Sur la question du prix, la grande distribution ne joue pas les faux-semblants «*Aujourd'hui on ne négocie pas les prix car nous peinons à nous approvisionner en fruits et légumes locaux. Mais si demain deux producteurs proposent un produit identique, nous travaillerons avec celui qui le proposera au plus bas prix.*»

DES PRODUCTEURS EN CAPACITÉ DE RÉPONDRE À LA DEMANDE SI LES PRIX SONT JUSTES

Sabine THOLONIAT productrice de lait à Thiers a su rappeler que sans prix justes, intégrant des coûts de production plus élevés en bio, on ne peut pas envisager une production durable.

Pour Emmanuel RENARD producteur de grandes cultures et champignons à Antoingt, la complémentarité des deux modes de commercialisation, que soit la vente directe et la filière longue, permet de trouver une viabilité.

Planification, structuration, organisation collective pour défendre des valeurs communes et un juste prix au consommateur qui couvre les coûts de production : tels ont été les maîtres mots de ce débat.

06
MAI

**RDV TERRAIN
MÉTTELS**

**Jeudi 06 mai à
13h30 à Gelles**
RDV place de l'église

Récolter des méteils pour faire un fourrage précoce riche en protéines : Quand récolter ? à quel stade ? quelle proportion de légumineuses ? quelle valeur alimentaire attendre ? que semer après ?

Visites de 3 parcelles différentes en bio et en conventionnel :

- Observation de parcelles
- Tri des espèces et pesées
- Echanges techniques

Contact : Sabrina BOURREL
04 73 44 43 41 / 07 88 86 96 62

VENDREDIS DE L'AGRO

Chaque 1^{er} vendredi du mois, venez échanger sur le terrain avec les conseillers de la Chambre.

07
MAI

Gestion des pucerons et des cicadelles sur céréales d'hiver
Vendredi 07 mai de 09h30 à 12h à Lempdes

Chez Gilles et Valentin CIERGE
Parcelle à proximité du Paintball (suivre le panneau paintball)

- Rôle des insectes d'automne dans la propagation des virus
- Retour sur les dynamiques de vol 2021
- Méthode de luttés alternatives (biocontrôle, biostimulant, ...)

04
JUIN

2 RENDEZ-VOUS
Structure du sol : comment l'évaluer ?
4 juin matin à 09h en

Limagne nord (lieu à préciser)

- Profil cultural et test bêche
- Analyse du comportement de l'eau dans le sol
- Plateforme Fertisol

Adapter son itinéraire technique du blé : 4 juin après-midi à 14h à Montpeyroux (à confirmer)

- Changement climatique : impacts sur le cycle du blé et pistes d'adaptation
- Echanges sur les itinéraires techniques avec visite d'essai

Toutes les infos auprès de vos territoires Limagnes : 04 73 44 45 69

20
MAI

**SALON
LA DIVERSITÉ
DES FILIÈRES
VÉGÉTALES
EN LIMAGNE**

Jeudi 20 mai de 09h à 15h sur le parking de la Chambre d'agri. à Aubière

Vous êtes à la recherche de nouvelles opportunités sur votre exploitation ? La Chambre d'agriculture organise un salon en présence des acteurs des filières végétales.

Venez les rencontrer sur leur stand, c'est l'opportunité de leur poser toutes vos questions !



AIL avec Ail d'Auvergne



TABAC avec Périgord Tabac



VIGNE avec la FD Viticole



LÉGUMES FRAIS avec la Chambre



LÉGUMES SECS avec Limagrain



SORGHO LIN - SOJA avec Chouvy



VERS DE FARINE avec Invers

Renseignements auprès d'Orane DEBRUNE : 04 73 44 45 26 / 06 30 00 26 94

03
JUIN

HERBE RICHESSE DU FOREZ

Rendez-vous jeudi 03 juin à 13h30 à St-Just lieu-dit Fontlobines.
Parcelle du GAEC de Vareilles

Programme papier joint à ce journal.

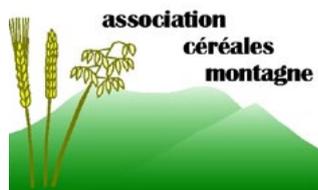


15
JUIN

PLATEFORME D'ESSAIS CÉRÉALES DE MONTAGNE

Mardi 15 juin 2021 à 10h, venez visiter nos essais sur la conduite des céréales de montagne, à Celles-Sur-Durolle, lieu-dit Pradelle.

Plateforme ACM implantée sur une parcelle de l'EARL du Pradou, chez Fabien COTTE.



ACM qu'est-ce que c'est ? Une association financée et pilotée par les Chambres d'agriculture du Cantal, de la Haute-Loire, Lozère, du Rhône et du Puy-de-Dôme, avec l'appui d'Arvalis-Institut du végétal.

DE 10H À 12H30

- Adapter la culture de céréales en montagne face au changement climatique, en raisonnant les coûts de production, avec 40 variétés d'orge, blé, triticale et seigle en essais.
- Produire des céréales bio en montagne, avec des témoignages d'agriculteurs sur le désherbage mécanique et une démonstration de semis direct de prairie sous couvert de céréale.
- Ne plus labourer ? Agriculture de conservation des sols, dérobées et maïs fourrage, visite de notre parcelle d'essai, avec profils de sol et comparaison d'itinéraires techniques de travail du sol.



Contact : Territoire Dore Bois Noirs 04 73 80 10 06

Les portes-ouvertes bâtiments : visiter pour se faire une idée

Construire ou moderniser un bâtiment est une étape importante qui demande réflexion, analyse, investissements financiers et personnels.

Lors des portes-ouvertes bâtiments organisées cette année en Combrailles, les participants ont pu visiter des bâtiments fonctionnels et économiquement efficaces. Ils ont pu découvrir les travaux effectués, leur coût, les avantages et inconvénients des différents équipements, partager l'expérience des éleveurs qui ouvraient leurs portes et échanger avec les conseillers de la Chambre d'agriculture et de l'EDE. Retrouvez dans ce dossier, 3 des 9 bâtiments présentés.



Porte-ouverte chez Xavier CHENU à Servant
48 places, aire paillée + fosse sous caillebotis, faitage ouvert, brise vent. Bâtiment construction bois



Rappel : si vous avez un projet bâtiment, c'est le moment d'investir ! Le plan d'aide à la modernisation des bâtiments d'élevage se poursuit en 2021 et 2022. Le plan de relance vient renforcer les aides déjà existantes. [voir page 8]

Retrouvez les éléments techniques de l'ensemble des bâtiments sur notre site Internet



LA MODERNISATION, UN INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE POUR DÉVELOPPER SON CHEPTEL ET PROGRESSER TECHNIQUEMENT.

À Orcines, Mathieu BRUNEL, et sa compagne Sophie, ont construit une bergerie fonctionnelle, modulable et confortable pour se faciliter le travail au quotidien et accompagner les évolutions de l'exploitation.

Mathieu s'est installé seul en 2017 en reprenant le troupeau de brebis Rava de son oncle et d'un voisin qui partait à la retraite. Il n'avait alors qu'un vieux bâtiment en métal prêté par son oncle, qui ne pouvait accueillir la totalité du cheptel. La majorité du troupeau restait donc à l'extérieur toute l'année, y compris lors des agnelages. **Des conditions de travail difficiles qui ont rapidement poussé Mathieu à investir dans une nouvelle bergerie.**

« Si je voulais développer mon élevage, progresser techniquement et surtout réduire ma charge de travail, je devais construire ma bergerie ».

Fort d'une expérience de dix années au Service de remplacement, l'éleveur avait une idée très précise du bâtiment qu'il souhaitait.



Sa femme l'a rejoint, avec un troupeau laitier de Thônes et Marthod, ainsi qu'un troupeau de chèvres. **Le projet bâtiment d'une bergerie est donc aussi devenu celui d'une chèvrerie.**

Pour un coût total de 255 678 €, financé à hauteur de 48 % par les aides du PCAE, le Gaec des Sonnailles s'est doté d'un bâtiment en bois de 22 mètres de large et 50 mètres de long, dans lequel les trois cheptels ont trouvé leur place.

Depuis bientôt un an, Mathieu et Sophie goûtent au plaisir de travailler à l'abri du froid et des courants d'air, « avant dans l'ancien bâtiment de mon oncle tout en acier, l'air était très humide et les brebis toujours mouillées. Dans notre bâtiment, on sent que ça respire et l'air est sec. C'est très important, surtout pour les animaux qui restent à l'intérieur pendant une période de 5 mois ». **Pour permettre la circulation de l'air**, Mathieu et Sophie ont fait le choix d'un bâtiment en bois, avec un faitage ouvert et des translucides perforés (toit et bardage).

Pour apporter de la luminosité, ils ont installé un dôme éclairant sur toute la partie centrale. Au-delà de l'ambiance, les éleveurs ont cherché à **faciliter leur charge de travail quotidienne** avec l'achat d'une chaîne d'alimentation pour un montant de 9 083 €, qui dessert l'intégralité du bâtiment.

Pour ces deux éleveurs, le choix du bois était une évidence. « Ce matériau permet une meilleure intégration paysagère et une humidité réduite. Il offre également la possibilité de faire une partie des travaux soi-même et donc d'alléger la facture. Nous avons par exemple pu réaliser le bardage, cela nous a pris un week-end par côté, à 3 personnes. Les aménagements intérieurs sont eux aussi facilités avec le bois. Nous pouvons percer des trous dans les poteaux et aménager au gré de nos besoins les fixations de barrières, le bardage intérieur, la pose de portes, de poignées, etc. »

OFFRIR AUX ANIMAUX UN CADRE DE VIE CONFORTABLE, C'EST LEUR PERMETTRE D'EXPRIMER AU MIEUX LEUR POTENTIEL DE PRODUCTION.

C'est le constat dressé par Xavier CHENU, qui a investi dans un nouveau bâtiment d'élevage.

Il a lui aussi fait le choix du bois.

« Cela m'a coûté entre 5 et 7 % de plus qu'un bâtiment métal. C'est certes plus cher, mais beaucoup plus confortable. Le bois est un matériau chaud et sain. L'hiver j'ai constaté une différence de 4 à 5° en plus par rapport à notre bâtiment métal situé à côté. Certains jours d'hiver peu venteux, les bâtiments sont peu ventilés et aucune condensation n'est constatée à l'intérieur du bâtiment en bois. A l'inverse, il pleut littéralement dans celui en métal ! »

Pour loger son troupeau de 55 charolaises, Xavier CHENU a fait le choix d'une stabulation libre aire paillée avec une fosse sous caillebotis. Le bâtiment bi-pente s'étend sur 35 mètres de long et 14,5 mètres de large (couloir d'alimentation et box) soit une largeur totale de 26,50 mètres. Le coût par place avec le stockage de fourrage est de 4 821 €.

A l'heure du bilan, l'éleveur ne regrette nullement cet investissement, la seule chose qu'il regrette, c'est simplement de ne pas l'avoir fait avant. « Grâce aux caillebotis, je constate une réelle économie de paille. La fosse me permet de récupérer l'intégralité du lisier et de l'épandre dans mes champs. C'est un très bon engrais ! Je constate aussi que les vaches, probablement car bien installées, consomment davantage de fourrage, sans pour autant induire de surcoût puisque j'en gaspille dorénavant beaucoup moins car le fourrage est à l'abri des intempéries. Ce que j'apprécie le plus, c'est de ne plus aller dans les champs parce qu'un veau est malade ou parce qu'une vache vêle. C'était des

allers-retours incessants, et beaucoup de temps et d'énergie de perdus ».

De l'émergence du projet au début de sa réalisation, Xavier CHENU a pris un an et demi pour demander des devis, se laisser le temps de la réflexion, comparer les solutions, les prix, etc. Pour lui, ce temps de réflexion est primordial.

Comme le rappelle Eliane TEISSANDIER, de l'EDE « il faut prendre le temps de la réflexion, demander des devis précis, et j'insiste sur le mot précis. On constate de nombreux litiges suite à la réalisation de travaux qui ne correspondent pas aux attentes initiales de l'éleveur. De plus, il est courant d'avoir des différences de prix significatives entre deux propositions. Il ne faut pas hésiter à aller voir des réalisations faites par les entrepreneurs que vous choisissez, constater par vous-mêmes la qualité des équipements proposés et aussi visiter d'autres bâtiments d'élevage pour ne pas reproduire des erreurs d'aménagement par exemple. »

REDONNER UNE SECONDE VIE À SES BÂTIMENTS OBSOLÈTES

Afin de limiter les dépenses et rendre fonctionnel une étable entravée devenue obsolète, le GAEC LAMADON a fait le choix de la rénovation.

Celle-ci a permis d'aménager une aire paillée intégrale pouvant recevoir 43 génisses. Comme nous l'explique Jérémy LAMADON « le coût de la rénovation est trois fois moins onéreux qu'une construction neuve en aire paillée intégrale puisqu'elle revient à un coût de 1 200 € la place. Avec un système de fosse sous caillebotis, il faut compter en moyenne 4 500 € la place. Ici, pour un investissement avoisinant les 50 000 €, nous avons rendu un bâtiment à l'abandon, fonctionnel et agréable. »

LE BOIS, UNE RESSOURCE À VALORISER SUR VOS EXPLOITATIONS

Dans le cadre des expérimentations menées par la Chambre d'agriculture, le GAEC LAMADON s'est essayé à l'usage de plaquette de bois en litière.

En système aire paillée intégrale, la paille représente une charge importante pour l'exploitation. En utilisant des plaquettes de bois en litière, on réduit considérablement la consommation de paille. Sur cette première expérience, avec une sous couche de 11 cm, les éleveurs ont économisé plus de 2 tonnes de paille pour 7 MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes). L'utilisation de plaquette de bois en sous-couche crée un matelas qui offre davantage de confort aux bêtes et permet aussi d'absorber

l'humidité. Toutes les expérimentations menées par la Chambre d'agriculture en attestent. La plaquette de bois en litière a un PH basique et comme l'ont démontré les expérimentations menées avec l'INRA de Theix, sa décomposition est comparable au fumier pailleux.

La Cuma des Deux Rochers, et des entreprises privées, proposent de transformer le bois brut en copeaux. Après la coupe il faut stocker la plaquette au moins 3 mois à l'abri des intempéries pour avoir un taux humidité adapté (75 % de matière sèche).

Les haies et les arbres doivent être maintenus sur les exploitations, elles permettent notamment de conserver des zones ombragées et protègent les animaux du vent. **Il n'est pas question ici de couper à "blanc" mais bien de valoriser durablement le bois pour être moins dépendant des achats extérieurs de paille.**



L'entretien des haies, la coupe des arbres abîmés, sont autant de tâches qui prennent du temps. Avec l'utilisation du bois en litière, vous transformez cette charge en plus-value et augmentez l'autonomie de votre exploitation.

AIDE BÂTIMENTS : PLUSIEURS APPELS À PROJETS SONT OUVERTS

Moderniser votre exploitation, optimiser les conditions de travail, améliorer le volet sanitaire et les performances énergétiques... **Le plan d'aides PCAE** balaye un large champ d'investissements et concerne l'ensemble des productions animales. **Il se poursuit en 2021 et 2022 et les critères d'éligibilité restent inchangés.** Des points sont attribués à chaque porteur de projets en fonction de sa situation géographique, de son expérience, du type de bâtiment souhaité, des matériaux utilisés, etc. Seuls les projets ayant totalisé un nombre de points supérieurs ou égaux à 120 seront sélectionnables.

Le plan de relance vient renforcer les aides existantes et prévoit des mesures en faveur de la biosécurité et du bien-être animal pouvant être subventionné jusqu'à 40 %. Il vous offre l'opportunité de faire financer des projets d'investissement **dès 10 000 €**. La part des dépenses liées à la biosécurité ou au bien-être animal doit représenter au minimum 50 % du montant global de l'investissement.

Exemples de projets éligibles aux aides du plan de relance : bâtiment neuf dédié à l'agriculture biologique ou ouvrant un accès permanent à des espaces extérieurs, système de régulation de chauffage et ventilation hors sol, aménagement des quais de chargement et aire d'attente, équipement de contention, de désinfection, amélioration de la luminosité...

Calendrier des dépôts de dossiers en DDT pour 2021 (programme reconduit en 2022) :

- PCAE classique investissements + de 30 000 € : **30 juin 2021**
- Investissements de 10 000 à 30 000 € OU de + de 30 000 € **volet biosécurité bien-être animal** plan de relance : **07 septembre 2021**
- Investissements de 10 000 à 30 000 € (exploitation en AB, vente directe transformation, ovin) : **31 mai 2020**



Construction ou adaptation d'un corps de bâtiment, normes administratives et environnementales, choix des aménagements intérieurs, évaluation du coût, demande du permis de construire

Autant d'étapes pour lesquelles la Chambre d'agriculture, en partenariat avec l'EDE, vous accompagne pour réaliser un bâtiment qui soit fonctionnel, efficace et rentable.

Pour tout renseignement et accompagnement dans l'aboutissement de votre projet, contactez votre antenne en territoire.

FORMATIONS



COVID19 : l'ensemble des formations sont maintenues dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

TRANSFORMATION - CIRCUITS COURTS

Inscription : 04 73 44 45 52

> **J'apprends à réaliser des photos et vidéos avec mon smartphone (2j)**
Les 25 et 26 mai à Aubière

> **Je maîtrise la biosécurité de mon élevage de volailles fermières (1j)** - 09 juin à Aubière

CULTURES AGRONOMIE

> **Je renouvelle mon Certiphyto décideur-opérateur (1j)** - Plusieurs sessions
Pré-inscrivez-vous au 04 73 44 45 69

INSTALLATION

Inscription : 04 73 44 45 49

Toutes les formations ci-après ont lieu à Aubière.

> **Je gère la trésorerie de mon exploitation en phase d'installation (1 j)**
2 sessions : 11 mai et 15 juin

> **Je comprends et je décide avec ma comptabilité (2 jours)** : les 25 et 27 mai

> **Je réussis mon installation par une bonne connaissance de mon environnement professionnel (1j)** - 16 juin

> **Je gère l'administratif de mon exploitation (1j)** - 18 juin

> **Je réussis mon installation en société (2j)**
2 sessions : 22 et 24 juin ou 05 et 09 juillet

Nos formations bénéficient du financement de VIVEA et de fonds européens sous certaines conditions.

Vous êtes en situation de handicap ? Prenez contact avec le service formations (04 73 44 45 54) afin d'envisager les aménagements possibles et personnaliser votre accueil.



CHAMBRE D'AGRICULTURE PUY-DE-DÔME

11 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière
Tél. : 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
8h30-12h30 - 13h30-17h

TERRITOIRES

Artense Cézallier-Sancy

1 Route des Fraux
63610 Besse
Tél. : 04 73 79 58 72
acs@puy-de-dome.chambagri.fr

Combrailles

1 rue du général Desaix
63390 St-Gervais
Tél. : 04 73 85 82 43
comb@puy-de-dome.chambagri.fr

Dômes Hautes Combrailles

33 rte ancienne RN89
63210 Rochefort-Mgny
Tél. : 04 73 65 92 69
dhc@puy-de-dome.chambagri.fr

Limagne nord et sud

11 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière
Tél. : 04 73 44 45 69
ln@puy-de-dome.chambagri.fr

Limagne sud

Perm. tous les jeudis
Lycée St-Joseph
63340 Le Breuil/Couze
Tél. : 04 73 71 62 15
ls@puy-de-dome.chambagri.fr

Livradois-Forez

19 av. de Lyon -
63600 Ambert
Tél. : 04 73 82 09 74
dlf@puy-de-dome.chambagri.fr

Dore Bois Noirs

Perm. tous les lundis
Rue Baruptel - La Croix
blanche - 63300 Thiers
Tél. : 04 73 80 10 06
dbn@puy-de-dome.chambagri.fr

